



La Conduite d'Expertise

Jeudi 23 Juin 2016

De 16H à 19H

Siège Compagnie des Experts

MEYLAN

Cette formation est menée par Monsieur Dominique ESCARON, membre de la Compagnie.

LE PROGRAMME

Vous êtes désigné Expert judiciaire par une ordonnance d'un Tribunal :

1. CONTEXTE, de votre désignation et ce que l'on vous demande
 2. DEROULEMENT DES OPERATIONS, les étapes clés
 3. METHODE GENERALE EXPERTALE, principe d'investigation et d'analyse
 4. LE RAPPORT, le produit fini comment le structurer
 5. CRITERES QUALITATIFS, à garder en tête
- LA SUITE, après le dépôt du rapport

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 25 Experts.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'être assuré(e) de notre considération dévouée.

Meylan, le 25 mars 2016

Didier RIGAL
Président de la Compagnie

Dominique ESCARON
Membre de la Compagnie

COUPON-REPONSE

A retourner à la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble
Par courrier : 5 B Chemin de la Dhuy – 38240 Meylan
Par mail : expert.cie.grenoble38@orange.fr

Mme - Mr :

Spécialité : Courriel :

Participera à la formation du 23 juin 2016 (gratuité pour les membres de la Compagnie et participation financière de 150€ pour les experts non membres)

